

REGLEMENT

Tchimbe Raid Ultra Trail de la Martinique

les 11 et 12 mai 2024

Article 1 : Organisation

Le TCHIMBE RAID ULTRA TRAIL DE LA MARTINIQUE (TRUTM) est organisé par Le Club Tchimbé Raid, association loi 1901, affiliée à la FFA.

Article 2 : Epreuves

Le Tchimbé Raid Ultra Trail de la Martinique est un événement sportif composé de quatre épreuves de type raid nature qui emprunte les circuits de grandes randonnées pédestres de Martinique ainsi que des itinéraires privés ouverts uniquement le jour des manifestations sportives.

Chacune des épreuves se déroule en un seul tenant et est soumise à des barrières horaires

* Le Tchimbé Raid : Ultra Trail d'environ 103 km pour 5500 m de Dénivelé positif, au départ de la ville de Saint-Pierre à 10h00 le samedi 11 mai 2024, en semi autonomie et en 28 heures maximum.

Nombre maximum de coureurs : 170

* Le Tchimbé du Volcan : environ 53 km pour 2610 m de Dénivelé positif, au départ de la ville d'Ajoupa-Bouillon à 22h00 le samedi 11 mai 2024, en semi autonomie et en 16 heures maximum.

Nombre maximum de coureurs : 170

* Le Tchimbé des Mornes : environ 28 Km pour 1350 m de dénivelé positif, au départ de la ville du Gros-Morne à 6h00 le dimanche 12 mai 2024, en semi autonomie et en 8 heures maximum .

Nombre maximum de coureurs : 290

* Le Tchimbé du Piton : environ 16 km pour 650 m de Dénivelé positif, au départ de la ville de Fort de France à 8h00 le dimanche 12 mai 2024, en semi autonomie et en 6 heures maximum.

Nombre maximum de coureurs : 270

Article 3 : Conditions de participation

Le Tchimbé Raid Ultra trail de la Martinique s'adresse à des coureurs entraînés et endurants. Ce grand raid est une épreuve de type ultra-trail qui exige des capacités d'endurance notamment en terrain naturel.

Chaque concurrent devra s'adapter aux différentes contraintes ou difficultés rencontrées sur les parcours.

Ces épreuves sont ouvertes aux non licenciés sur présentation d'un certificat médical datant de moins de douze mois au jour de l'épreuve, de non contre-indication à la pratique en compétition de la course à pied et à l'effort prolongé en milieu naturel.

Les coureurs licenciés devront présenter une licence FFA à jour lors de l'inscription.

L'organisation peut demander un test d'effort après avis du médecin de course

Chaque concurrent doit s'acquitter des droits d'inscription liés à sa course.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un coureur à qui une sanction grave aurait été infligée lors d'une édition précédente ou pour tout autre motif grave

Ces épreuves sont ouvertes aux femmes et aux hommes âgés d'au moins 20 ans dans l'année de l'épreuve pour le Tchimbé Raid, le Tchimbé du Volcan, le Tchimbé des Mornes.

Le Tchimbé du Piton est ouvert aux femmes et aux hommes âgés d'au moins 18 ans dans l'année de l'épreuve.

3.1 Les catégories d'âge 2024 valables jusqu'au 31 août 2024 sont les suivantes :

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1989 et avant
Seniors	SE	1990 à 2001
Espoirs	ES	2002 à 2004
Juniors	JU	2005 à 2006
Cadets	CA	2007 à 2008

3.2 Le classement sera établi en tableau scratch, hommes, femmes et par catégories.

3.3 RECOMPENSES

Pour chaque course :

- Trophées et lots pour les 3 premiers au scratch (H et F),
- Lots pour les 4^e et 5^e au scratch (H et F)
- Médailles pour tous les finishers et maillots de l'évènement.

1 trophée sera remis aux 1ers de chaque catégorie (H et F) pour le TCHIMBE RAID et le TCHIMBE VOLCAN.

Les remises de récompenses auront lieu le dimanche 12 mai 2024 à partir de 11h00 à Schoelcher. La présence des récompensés est requise et obligatoire.

Article 4 : Dossard

Le dossard est remis sur présentation d'une pièce d'identité ou procuration.

Aucun dossard ne sera attribué en l'absence du certificat médical ou de la licence.

Durant toute l'épreuve, les concurrents doivent porter visiblement leur dossard devant eux.

Article 5 : Classement

Le concurrent qui réalise le meilleur temps remporte l'épreuve. Dans l'éventualité d'une arrivée ex-aequo, l'avantage sera donné au plus âgé.

Le chronométrage de l'organisation est la seule référence officielle.

Toute absence à un point de contrôle entraîne la disqualification du coureur.

Des contrôles antidopage peuvent être effectués.

Le classement sera établi en tableau scratch, hommes, femmes et par catégories.

Article 6 : Inscription

Les inscriptions se font en ligne. Les informations relatives au calendrier des permanences seront communiquées sur le site du Club Tchimbé Raid.

Pour les courses, TCHIMBE RAID et TCHIMBE VOLCAN, les balises de suivi GPS sont distribuées aux coureurs 2 heures avant le départ de la course. Elles doivent être portées par les coureurs tout au long de l'épreuve.

Les balises doivent être restituées à l'organisation :

- Après la ligne d'arrivée,
- En cas d'abandon ou de disqualification.

Toute balise non restituée sera facturée au coureur à 150 euros (Cent Cinquante Euros).

Les Adhérents du club Tchimbé Raid, bénéficient d'un tarif préférentiel jusqu'au 1er avril 2024.

Les inscriptions sont closes le 2 mai 2024 à minuit, dans la limite des places disponibles.

Article 7 : ASSURANCE

Responsabilité civile :

Le Club Tchimbé Raid a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Il est recommandé à chaque concurrent de souscrire une assurance individuelle accident couvrant les frais de recherche et d'évacuation.

Article 8 : SPÉCIFICITÉ TECHNIQUE DE L'ÉPREUVE

La manifestation se déroule en montagne sur un itinéraire long et balisé.

L'épreuve se déroule dans le respect de la Charte fédérale de l'environnement.

Le dispositif de sécurité et de santé mis en place par l'organisation est conçu pour apporter son soutien aux participants et membres de l'organisation mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle des participants et membres de l'organisation.

Article 9 : BARRIERES HORAIRES

Les points de contrôle et leurs horaires de fermeture sont les suivants. Les barrières horaires sont prises au départ des lieux de contrôle.

Tout autre lieu jugé utile par l'organisation peut faire l'objet d'une mise en place de barrière horaire pour des impératifs de sécurité. Elles sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé :

- de 28 heures pour le TCHIMBE RAID
- de 16 heures pour le TCHIMBE du VOLCAN
- de 8 heures pour le TCHIMBE des MORNES
- de 6 heures pour le TCHIMBE du PITON.

Aucun coureur ne pourra partir du poste une fois la barrière horaire dépassée.

Les décisions d'arrêt des coureurs sont prises par le directeur de course après avis du représentant de l'organisation et du référent santé.

Les points de contrôle et leurs horaires de fermeture sont indiqués ci-dessous :

TCHIMBE RAID 103km/5500mD+

LIEUX	Distance entre étape en km	Distance cumulée km	Barrières Horaires	Dates
DEPART STADE DE SAINT PIERRE	0	0		samedi 11
PARKING AILERON	13,52	13,52		
MONTAGNE PELEE 2è refuge	2,20	15,72		
MONUMENT AUX MORTS MACOUBA	11,29	27,01	16:00	samedi 11
SALLE DES FETES BASSE-POINTE	16,12	43,13		
STADE AJOUPA BOUILLON	8,30	51,43	22:15	samedi 11
STE CECILE MNE ROUGE	11,86	63,29		
INTERSECTION RD1 RTE FORESTIERE PALOURDE	7,78	71,07	04:00	dimanche 12
RIVIERE LEZARDE GROS MORNE	5,01	76,08		
CŒUR BOULIKI ST JOSEPH	7,97	84,05		
FERME D'INSERTION FDEF	3,09	87,14	08:00	dimanche 12
ABSALON	3,71	90,85		
BENEDICTINS TERREVILLE	6,10	96,95		
ARRIVEE SCHOELCHER/PC Course	5,29	102,24	14:00	dimanche 12

TCHIMBE DU VOLCAN, 53km/2700mD+

TEMPS DE PASSAGE AUX ETAPES	Distance entre étape en km	Distance cumulée	Barrières Horaires	Dates
DEPART STADE DE L'AJOUPA BOUILLON	0,00			samedi 11
STE CECILE MNE ROUGE	13,90	13,90		
INTERSECTION RD1 RTE FORESTIERE PALOURDE	7,78	21,68	04:00	dimanche 12
RIVIERE LEZARDE GROS MORNE	5,01	26,69		
CŒUR BOULIKI ST JOSEPH	7,97	34,66		
FERME D'INSERTION FDEF	3,09	37,75	08:00	dimanche 12
ABSALON	3,71	41,46		
BENEDICTINS TERREVILLE	6,10	47,56		
ARRIVEE SCHOELCHER/PC Course	5,29	52,85	14:00	dimanche 12

TCHIMBE DES MORNES, 28km/1350mD+

TEMPS DE PASSAGE AUX ETAPES	Distance entre étape en km	Distance cumulée	Barrières Horaires	Dates
ECOLE PRIMAIRE DE RIVIERE LEZARDE	0,00			dimanche 12
CŒUR BOULIKI ST JOSEPH	7,37	7,37		
FERME D'INSERTION FDEF	3,09	10,46	09:30	dimanche 12
ABSALON	3,71	14,17		
BENEDICTINS TERREVILLE	6,10	20,27		
ARRIVEE SCHOELCHER/PC Course	5,63	25,9	14:00	dimanche 12

TCHIMBE DU PITON, 16km/650mD+

TEMPS DE PASSAGE AUX ETAPES	Distance entre étape en km	Distance cumulée	Barrières Horaires	Dates
DEPART ARBORETUM LA DONIS	0,00			dimanche 12
ABSALON FDEF	4,50	4,50		
BENEDICTINS TERREVILLE	6,10	10,60		
ARRIVEE SCHOELCHER/PC Course	5,63	16,23	14:00	dimanche 12

Article 10 : Assistance personnelle

Les concurrents ne pourront bénéficier d'une assistance personnelle qu'aux postes de ravitaillement et dans un rayon de 20m.

Toute assistance mobile de type lièvre, porteur d'eau, accompagnateur, aide au déplacement est interdite et entraîne la disqualification immédiate du coureur.

Les effets personnels confiés à l'organisation lors du départ devront être étiquetés avec le nom et le numéro de dossard ainsi que le poste de ravitaillement sur lequel ils devront être acheminés.

Lors du passage du coureur sur le poste de ravitaillement, il devra les déposer dans l'emplacement destiné à les transférer à l'arrivée. En cas d'oubli ou d'abandon, tous les sacs seront transférés à l'arrivée après la fermeture du poste de ravitaillement.

Article 11 : ABANDON ET RAPATRIEMENT

Tout concurrent désirant abandonner la course doit avertir lui-même le point de contrôle suivant et rendre son dossard afin d'être neutralisé. En cas d'impossibilité physique et incapacité de joindre le PC course, il fait avertir par un autre concurrent. A défaut, l'organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient en découler (Déclenchement des recherches...) et, d'autre part, l'Organisation se réserve le droit de refuser l'inscription du coureur pour les éditions ultérieures.

Le coureur devra attendre en retour les consignes du PC pour l'organisation de son rapatriement.

Article 12 : ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

12.1 Equipements obligatoires par concurrent pour le TCHIMBE RAID et le TCHIMBE du VOLCAN : sac à dos avec une réserve 1,5 litres d'eau minimum (« camelbak » ou ceinture porte-bidons), lampe frontale en état de fonctionner avec des piles de rechange et/ou une deuxième batterie, sifflet, couverture de survie (minimum 140 x 210), pharmacie de 1er secours avec 2 bandes type « élastoplast », pansements, liquide antiseptique, téléphone portable chargé (mobile ouvert et appel non masqué), gilet jaune de sécurité, masque chirurgical, Cyalume, gobelet réutilisable.

12.2 Equipements obligatoires par concurrent pour le TCHIMBE des MORNES et le TCHIMBE du PITON : sac à dos avec une réserve 1,5 litres d'eau minimum (« camelbak » ou ceinture porte-bidons), sifflet, couverture de survie (minimum 140 x 210), pharmacie de 1er secours avec 1 bande type « élastoplast », pansements, liquide antiseptique, téléphone portable chargé (mobile ouvert et appel non masqué), masque chirurgical, gobelet réutilisable.

12.3 Équipement recommandé : paire de gants, casquette ou couvre-chef

Les sacs pourront être vérifiés au départ et/ou durant l'épreuve par un membre de l'organisation ou un officiel de la Commission Running. Tout équipement manquant ou non-conforme entraînera une pénalité

Durant toute l'épreuve, les concurrents doivent porter visiblement leur dossard devant et être muni des équipements obligatoires

Article 13 : DISQUALIFICATIONS ET RÉCLAMATIONS

Disqualification immédiate en cas de :

- Non pointage à chaque point de contrôle.
- équipement manquant ou non-conforme
- Non-respect de l'avis de l'équipe médicale qui est habilitée à mettre hors de course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve
- Aide extérieure en dehors des points de ravitaillement
- Sac à dos ou ceinture porte bidon, non porté
- Absence de dossard
- Refus de se soumettre à un contrôle antidopage
- Refus de se faire examiner par un médecin
- Non-assistance à un concurrent en difficulté
- Insultes ou menaces proférées à l'encontre des membres de l'organisation
- Pollution ou la dégradation de l'environnement
- Usurpation d'identité sur la course en portant le dossard d'un coureur absent

Disqualification ultérieure en cas de résultat positif à un contrôle antidopage et interdiction de courir l'année suivante.

Réclamations :

Les réclamations seront reçues par écrit dans les 60 minutes après l'affichage des résultats provisoires. (Dépôt d'un chèque de 100 euros)

LE JURY

Il se compose :

- Du président ou vice-président du club organisateur de l'épreuve
- Du chef de parcours
- Du responsable des commissaires ou son représentant
- Du délégué de la FFA
- De toute personne compétente dont la présence est jugée utile

Le jury est seul habilité à statuer sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les procédures de discipline sont celles contenues dans le règlement fédéral des disciplines.

Article 14 : Règlement Général sur la Protection des Données

Le Club Tchimbé Raid accorde une attention particulière à la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles.

Article 15 : ANNULATION D'UNE ÉPREUVE

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de condition météo trop défavorable, le Club Tchimbé Raid se réserve le droit, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription:

- d'arrêter la course
- ou de modifier le parcours en mettant en place un itinéraire de délestage
- ou de modifier les barrières horaires,
- voire de reporter ou même d'annuler la course sans préavis,.

ARTICLE 16 : CLOTURE DES INSCRIPTIONS

- Les inscriptions sont closes 10 jours avant la date de l'épreuve, dans la limite des places disponibles.
- A 15 jours de la course, toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'une modification, d'un transfert d'inscription, de remboursement ou d'annulation.
- Les demandes d'annulation adressées par mail à tchimberaid@gmail.com avant le 24 avril 2024, feront l'objet d'un remboursement partiel à hauteur de 70% du tarif de la course.

Chaque coureur s'engage à respecter le présent règlement

Fort de France, le 7 décembre 2023

La Présidente

Frédérique VIEUVEL-ORRIBE